



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 09 avril 2018

## Gestion de l'Eau – Campagne irrigation 2018

La Préfète de la Vienne a signé les arrêtés-cadre définissant les zones d'alerte et les mesures de limitation ou de suspension provisoires des usages de l'eau pour la campagne d'irrigation 2018 des bassins hydrologiques et hydrographiques pour lesquels elle est préfet pilote :

Cette année, la campagne d'irrigation se déroulera :

- **du 1er avril au 31 octobre 2018** pour les bassins du **Clain** (arrêté interdépartemental n°2018/DDT/74) et de la **Dive du Nord** (arrêté interdépartemental n° 2018/DDT/79)
- **du 1er avril au 30 septembre 2018** pour les autres bassins : **Vienne** (arrêté interdépartemental n°2018/DDT/76) et de la **Creuse, Veude et Négron, Gartempe et Anglin** (arrêté départemental n°2018/DDT/SEB/77).

Les arrêtés sont consultables dans les mairies des communes concernées ainsi que sur le site internet de la préfecture :

### Pour en savoir plus

Consultez le site de la préfecture : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieus-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Campagne-d-irrigation-2018/Campagne-irrigation-2018>

**Contact presse** : BRIONNET Nathalie –Responsable adjointe du Service Départemental de Communication Interministérielle  
– Préfecture de la Vienne - nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76